



Syndicat CGT
Centre Hospitalier
22 Bd Sibille
81013 Albi cedex 09

Albi, le jeudi 29 septembre 2016

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé
14, Av. Duquesne
75007 Paris

Objet : SSR Centre Hospitalier d'Albi

Madame la Ministre,

La CGT ainsi que les agents du SSR du Centre Hospitalier d'Albi, avons été informés le 12 septembre 2016 par Monsieur le Directeur, de la fermeture de ce service au sein de l'établissement en vue de son transfert vers le Centre Mutualiste de Rééducation Fonctionnelle de l'UMT à Albi.

Nous n'avons aucune information sur les futures conditions de travail (statuts, horaires, postes à pourvoir.....), malgré cela Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier d'Albi affirme pouvoir répondre positivement aux vœux professionnels des agents s'ils désirent continuer à exercer dans ce secteur. Rapidement, suite à cette réunion, les agents sont tous convoqués individuellement face à Monsieur le DRH et Madame la DSSI ; comprenez leurs interrogations.

Au vu de l'autorisation provisoire de l'ARS, l'équipe travaille dans l'incertitude et l'inquiétude, malgré cela, leur investissement professionnel ne faillit pas. La prise en charge de patients en soins palliatifs, nécessitant de nombreux soins médicaux et paramédicaux, permet de désengorger les services de MCO. Les prises en charge lourdes auprès de personnes en perte d'autonomie physique et cognitive sont assumées au quotidien par toute l'équipe.

A la demande de l'ARS, l'éducation thérapeutique est intégrée à la charge de travail, sans ajout de personnel, dans le but de valoriser ce SSR.

Tous les agents non médicaux et médicaux s'investissent professionnellement, depuis de très longues années et vous demandent le respect, la reconnaissance professionnelle, de tout le travail accompli pour maintenir ce SSR au sein de l'établissement public.

Si vous maintenez cette décision de fermeture, aucun SSR de secteur public ne pourra accueillir des patients lourds, âgés, poly pathologiques sur le secteur d'Albi. Cette absence de prise en charge, soit éloignera une personne fragile et vulnérable de ses proches, soit l'obligera à un retour à domicile sans prise en charge adaptée à son état.

Chaque individu peut être confronté à cette situation difficile, il apparaît important que le service public ne déroge pas à ses obligations de continuité et d'égalité des soins.

Il est de notre responsabilité de prévenir la population du bassin albigeois de la perte de ces lits, nous vous demandons de conserver cette offre de soins au Centre Hospitalier d'Albi.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, des soins de qualité seront toujours prodigués aux patients.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre haute considération.

La secrétaire
Mme Brigitte Laroche



Copie à :

Me Cavaillé, DG ARS Occitanie
Mr. Foursans, Directeur Centre Hospitalier Albi
Me Rabaud, Directrice Pôle Gériatrie
Mr Carivenc, Président de la CME
Dr. Laborie, Médecin Chef de Pôle Gériatrie
Mr Bonnacarrère, Président du Conseil de Surveillance, Sénateur du Tarn
Mr Carcenac, Sénateur du Tarn
Mr Valax, Député du Tarn